Image not found or type unknown

Garantie vendeur occasion auto professionnel

Par **berlioz01**, le **06/07/2016** à **10:17**

Bonjour,
j'ai acheté une voiture d'occasion à un garagiste il y a moins de 3 mois, la voiture a des problèmes de boite de vitesse.
aucune référence à une quelconque garantie n'est inscrite sur la facture de vente.
Le garagiste est-il obligé de garantir les éléments "moteur, boite, pont" pendant 3 mois.
Le garagiste me dit qu'il veux bien prendre une garantie et que je doit faire un devis de remise en état mais il limite le montant à 500€.
Je pense qu'il doit être assuré pour cela à hauteur de ce montant.
en a-t-il le droit ?
Par avance, merci de votre retour.
Cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés